

DECRET N° 2004-197 DU 13 AVRIL 2004

portant nomination des Directeurs des services
Centraux et Techniques du Ministère des Affaires
Etrangères et de l'Intégration Africaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions de Directeurs des services centraux et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de l'Administration : Monsieur Thomas GUEDEGBE
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Fructueux GNANSOUNOU
- Directeur des Organisations Internationales : Monsieur Thomas ADOUMASSE
- Directeur des Affaires Juridiques et des Droits de l'Homme : Monsieur Francis LOKOSSA
- Directeur des Affaires Consulaires et des Communautés : Monsieur Assane LEMAMOU-MOUSSA

- Directeur Amérique : Monsieur Isidore BIO
- Directeur Asie et Océanie : Monsieur Jérôme FAYOMI
- Directeur Europe : Monsieur Charles Borromée TODJINO
- Directeur Afrique et Moyen-Orient : Monsieur Honoré Théodore AHIMAKIN
- Directeur de l'intégration Africaine : Monsieur Séraphin LISSASSI
- Directeur de la Coopération
Décentralisée et de l'Action
Humanitaire : Monsieur Raphaël Codjo MENSAH
- Directeur de la Communication, de
la Documentation et des Relations
Culturelles, porte-parole du Ministère : Monsieur Cosme AROUNA
- Directeur des Relations Economiques
et Commerciales Internationales : Monsieur Ferdinand MONTCHO

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Grégoire LAOUROU.-



Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 INTERESSES 13 JO 1.-